

Herbicide Rezuvant™ XL

avec l'actif ARYLEX™

GROUPE	1	4	HERBICIDE
--------	---	---	-----------

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTERIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Pour la suppression en postlevée les graminées nuisibles et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, le blé d'hiver et l'orge.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: halauxifène, présente sous forme d'ester méthylique 4,2 g/L

fluroxypyr, présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle 104,2 g/L

pinoxadène 50 g/L

Concentré emulsifiable

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

NO. D'HOMOLOGATION 34045 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 litre - vrac

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE Calgary, AB T2C 5G9 1-800-667-3852

[™]Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Sensibilisant potentiel de la peau.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange et le chargement. Des gants et une protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Rincer les gants avant de les enlever.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Après la pulvérisation ou à la fin de la journée: Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail puis les ranger et les laver à part de tout autre vêtement avec de l'eau chaude et du détergent avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE. LE VOMISSEMENT PEUT PROVOQUER UNE PNEUMONIE PAR ASPIRATION.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Rezuvant XL est un herbicide pour la suppression en postlevée contre les graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, le blé d'hiver et l'orge (sans contre-ensemencement de légumineuses ou du fourrages). L'herbicide Rezuvant XL est mélangé à l'eau et appliqué en tant que pulvérisation générale uniforme, soit par application terrestre ou aérienne.

L'herbicide Rezuvant XL est absorbé par les feuilles et les pousses. Il est essentiel de bien couvrir les mauvaises herbes pour obtenir une suppression efficace.

- Les graminées nuisibles sensibles au mode d'action de groupe 1 cessent de se développer dans les 48 heures suivant le traitement. Selon l'espèce, les conditions de croissance et la concurrence de la culture, les feuilles et les points végétatifs jaunissent en une à trois semaines suite à l'application du produit. La décoloration et la perte de vigueur se poursuivent jusqu'au brunissement et à la suppression complète, de trois à cinq semaines après l'application.
- Les mauvaises herbes à feuilles larges sensibles au mode d'action de groupe 4 commencent à montrer des symptômes comme l'épinastie, bombement des feuilles et gonflement des noeuds peu de temps après l'application. Ces symptômes progressent pour inclure la chlorose, l'inhibition de la croissance, le flétrissement et la nécrose avec la suppression généralement dans les deux à quatre semaines après l'application.

On doit appliquer l'herbicide Rezuvant XL tôt en post-levée, aux pousses principales de mauvaises herbes en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Rezuvant XL en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer l'herbicide Rezuvant XL directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris l'avoine apprivoisée, les herbes fourragères sensibles, luzerne, les haricots comestibles, les lins, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles (p. ex., le lin et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive de pulvérisation. Voir la section « MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES » de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités à l'herbicide Rezuvant XL peuvent être ensemencés après un minimum de 10 mois en blé de printemps, en orge, en avoine, en canola, en maïs, en soja, en tournesol, en lin, en pois en plein champ, en pomme de terre (à l'exception des pommes de terre de semence), en moutarde, en luzerne, en haricots secs (*Phaseolus vulgaris* espèces, y compris pinto, commun et les types blancs) et en fléole des prés ou aménagés en jachère d'été. On peut planter des lentilles 22 mois après l'application de l'herbicide Rezuvant XL.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive:

- 1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
- 2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- 3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
- 4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
- 5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

- 1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
- 2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
- 3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.

- Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
- Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
- Enlever les buses et tous les tamis principaux des filtres et des buses pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).

4. Troisième rinçage:

- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloisonné.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques. NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

MÉTHODES D'APPLICATION

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Rezuvant XL comme traitement généralisé au taux recommandé tel que spécifiquement indiqué dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE.S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

(2) Application aérienne

NE PAS appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur cette étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes de positionnement global électroniques (GPS).

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes. Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions. Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.

Il est nécessaire que les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des:					
Méthode d'application			Habitat d'eau douce d'une profondeur		Habitats estuariens/ marins d'une profondeur		Habitat	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	terrestre	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé d'hiver, orge		1	1	1	1	3	
Aérienne Blé de printemps, blé d'hiver, orge	Voilure fixe	5	1	1	1	100		
	blé d'hiver,	Hélicoptère	5	1	1	1	90	

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

HERBICIDE REZUVANT XL UTILISÉ SEUL

Cultures homologuées

Blé de printemps, blé d'hiver et orge

Calendrier d'application

Stade de la culture: Appliquer sur le blé de printemps et l'orge en croissance active, du stade 1 feuille jusqu'au moment de la levée de la feuille étendard. En blé d'hiver, appliquer à partir du stade 3 feuilles juste avant l'émergence de la feuille étendard.

Stade de mauvaises herbes: Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 8 feuilles, sauf indication contraire. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Voir les espèces de mauvaises herbes supprimées à la section « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Rezuvant XL utilisé seul ». Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active.

Ne pas effectuer plus d'une application par année.

Directives d'application pour pulvérisateur agricole

Appliquer l'herbicide Rezuvant XL au taux recommandé par hectare dans 50 à 200 L d'eau par hectare.

Directives d'application pour pulvérisation aérienne

Appliquer l'herbicide Rezuvant XL au taux recommandé par hectare dans au moins 30 L d'eau par hectare.

L'herbicide Rezuvant XL résiste à la pluie 1 heure après l'application.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Rezuvant XL utilisé seul à raison de 1,2 L/ha (stade de 1 à 8 feuilles, sauf indication contraire, y compris les biotypes résistants au Groupe 2)

Graminées nuisibles supprimées

échinochloa pied-de-coq *** sétaire verte et glauque*** avoine spontanée***

graines de l'alpiste des Canaries spontané***
millet commun***
folle avoine***

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur) dracocéphale d'Amérique (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur) renouée liseron stellaire moyenne

kochia à balais (jusqu'à 15 cm de hauteur) chénopode blanc moutarde des champs (stade de 1 à 4 feuilles, jusqu'à 10 cm de hauteur) gaillet gratteron (stade de 1 à 9 verticilles)

saponnaire des vaches (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur

lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur)

vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm de hauteur) * sagesse-des-chirurgiens (jusqu'au stade de 8 feuilles et 8 cm de hauteur)

grande herbe à poux (jusqu'au stade de 8 feuilles) * ortie royale

lamier amplexicaule ((jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)

espèces de morelle, (y compris morelle noire de l'est, poilue et à trois fleurs, jusqu'au stade de 6 feuilles)

amarante à racine rouge

petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles) mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles)

bourse-à-pasteur (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur)

érodium cicutaire (jusqu'au stade de 8 feuilles) abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)

Mauvaises herbes réprimées

laiteron potager (jusqu'au stade de 5 feuilles) soude roulante

Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

*** Stades 1 à 6 feuilles, avant la 4e talle

Instructions pour le mélange avec l'herbicide Rezuvant XL utilisé seul

- 1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
- 2. Commencer l'agitation.
- 3. Ajouter la quantité requise de l'herbicide Rezuvant XL.
- 4. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 30 à 200 L de mélange par hectare.
- 5. Suivre les directives et les mises en garde indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le lin et les légumineuses).
- 6. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Intervalles pré-récolte/pacage

- Le bétail peut paître dans les cultures traitées 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte : 60 jours après l'application.
- Délai avant coupe de la culture traitée pour foin ou ensilage : 30 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – L'HERBICIDE REZUVANT XL + HERBICIDE MCPA ESTER Cultures homologuées

Blé de printemps, blé d'hiver, orge

Calendrier d'application

Stade de la culture: Appliquer sur le blé (printemps, hiver) ou l'orge en croissance active au stade de 3 feuilles jusqu'avant l'apparition de la feuille paniculaire.

Stade de mauvaises herbes: Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Directives d'application par pulvérisateur agricole

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide Rezuvant XL à raison de 460 à 700 mL/ha mélangé en réservoir à 600 g e.a./L d'herbicide MCPA ester dans 50 à 200 L d'eau par hectare.

Directives d'application pour pulvérisation aérienne

Appliquer le taux recommandé de l'herbicide Rezuvant XL par hectare mélange en réservoir au MCPA ester (600 g e.a./L) à raison de 460 à 700 mL/ha dans au moins 30 L d'eau par hectare.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Rezuvant XL à raison de 1,2 L/ha + 2,4-D Ester les mauvaises herbes jusqu'à 10 cm de hauteur ou de diamètre, sauf indication contraire, y compris les biotypes résistants au Groupe 2

Produit d'association	Taux de produit d'association	Autres mauvaises herbes supprimées:
2,4-D Ester	430 mL/ha (280 g e.a./ha)	Mauvaises herbes supprimées par le Rezuvant XL seul, plus: Canola spontané (1 à 6 feuilles)*
(660 g ea/L)	530 mL/ha** (350 g e.a./ha)	Mauvaises herbes énumérées ci-dessus plus: Mauvaises herbes sensibles telles que : bardanette épineuse bardane lampourde glouteron prêle des champs tabouret des champs salsifis majeur laitue scariole cranson dravier plantain centaurée de Russie soude roulante tournesol annuel mélilot vesce radis sauvage

^{*}y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone

^{**} Utiliser ce taux pour les petits semis (2 à 4 feuilles), en croissance rapide, bonnes conditions de croissance

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Rezuvant XL à raison de 1,2 L/ha + MCPA ester (600 g e.a./L) à 460 – 700 mL/ha (jusqu'à 10 cm de hauteur ou de diamètre, sauf indication contraire, y compris les biotypes résistants au Groupe 2)

Produit d'association	Taux de produit d'association	Autres mauvaises herbes supprimées
	465 mL/ha (280 g e.a./ha)	Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide Rezuvant XL seul, plus: Canola spontané (1 à 6 feuilles)*
MCPA Ester 600 (600 g ea/L)	583 à 700 mL/ha** (350-420 g e.a./ha)	Mauvaises herbes énumérées ci-dessus plus: bardane (avant le stade de 4 feuilles) lampourde glouteron neslie paniculée moutarde des champs plantain majeur laitue scariole herbe à poux laiteron potager (jusqu'au stade de 4 feuilles) tabouret des champs vesce radis sauvage tournesol sauvage (annuel) Mauvaises herbes réprimées pissenlit (semis et rosettes hivernantes jusqu'à 30 cm de diamètre) prêle des champs (jusqu'à 15 cm in de hauteur) renouée (renouée scabre, renouée persicaire) ** laiteron des champs (jusqu'au stade de 6 feuilles) chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30 cm de hauteur)

^{*}y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE REZUVANT XL + HERBICIDE MCPA ESTER/2-4-D ESTER

- 1. Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur. L'agitation doit se poursuivre durant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.
- 2. Lorsque le pulvérisateur est à moitié rempli d'eau, ajouter le MCPA Ester/2-4-D Ester et agiter durant 2 à 3 minutes.
- 3. Ensuite, ajouter l'herbicide Rezuvant XL. Agiter durant 2 à 3 minutes.
- 4. Ajouter le reste de l'eau puis maintenir une agitation constante.
- 5. Après toute interruption de la pulvérisation, agiter à fond avant de continuer à pulvériser.
- 6. Utiliser la suspension pulvérisable aussitôt qu'elle est préparée.

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Rezuvant XL est un herbicide du groupe 1 et 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Rezuvant A et à d'autres herbicides du groupe 1 ou 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

^{**} Utiliser le taux bas pour petites semis (2 à 4 feuilles): en croissance rapide, bonnes conditions de croissance; utiliser le taux élevé pour mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches ou fraîches, infestations sévères

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Rezuvant XL ou les herbicides du même groupe 1 ou 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées
Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

121823

Code de l'étiquette: CN-34045-004-F

Remplace: CN-34045-003-F